

MAIRIE DE MOY-DE-L'AISNE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

*Risques naturels et risques
technologiques*

*Information
Prévention
Consignes de sécurité*

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.
Elle peut se présenter sous divers aspects:

- un débordement de cours d'eau
- une rupture de digue du canal
- une remontée de nappe phréatique
- une stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en secteur urbain

Depuis les crues de 1985, 1993 et 1995, différentes mesures ont été prises:

- renforcement du réseau d'annonces des crues
- consolidation des digues
- travaux de curage et d'entretien des berges
- maîtrise de l'urbanisation par l'instauration du Plan de Prévention du Risque Inondation par débordement de l'Oise entre Vendeuil et Neuville approuvé le 31 décembre 2002 (consultable en mairie)
- prise en compte du risque dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

En cas de danger d'inondation, la Préfecture renseigne quotidiennement le maire sur l'évolution de la crue ainsi que la tendance pour les jours suivants.

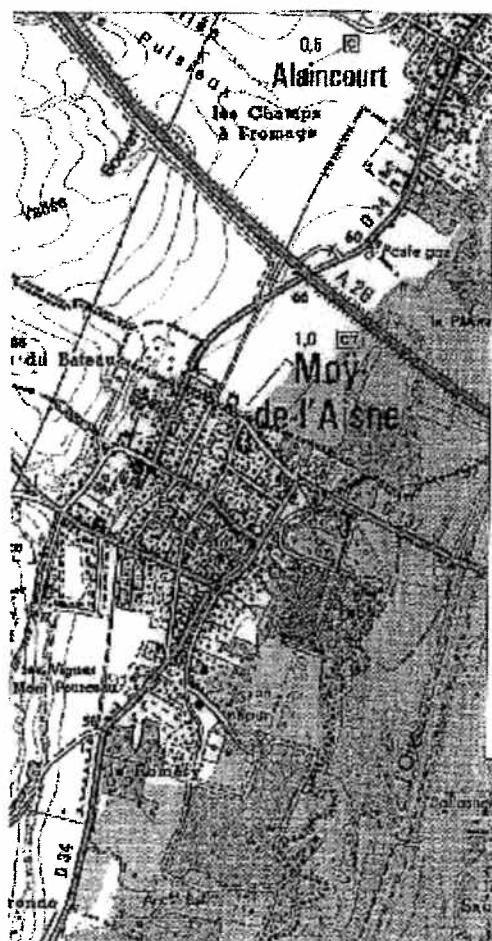
La surveillance de la montée des eaux est faite par les Sapeurs-Pompiers et la D.D.E. Les relevés sont consultables sur Internet.

ALERTE: la population est informée par communiqués distribués dans les boîtes aux lettres et par téléphone pour les riverains des cours d'eau et agriculteurs.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">▪ Fermer portes et fenêtres▪ Couper le gaz et l'électricité▪ Monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds, médicaments▪ Faire une réserve d'eau potable▪ Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités	<ul style="list-style-type: none">▪ S'informer de la montée des eaux:<ul style="list-style-type: none">- mairie- radio France Bleu Picardie 100.2 FM- carte de vigilance des crues consultable sur: vigicrues.ecologie.gouv.fr (la carte est actualisée au moins deux fois par jour avec évolution des crues, de leur intensité, des indications des conséquences et des conseils de comportement)▪ N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre. <p>Dans tous les cas, ne vous engagez jamais à pied ou en voiture dans une zone inondée</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Aérer et désinfecter les pièces▪ Chauffer dès que possible▪ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche▪ S'assurer que l'eau est potable▪ Faire l'inventaire des dommages

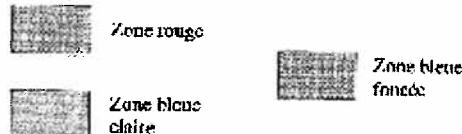
Extrait du P.P.R.I



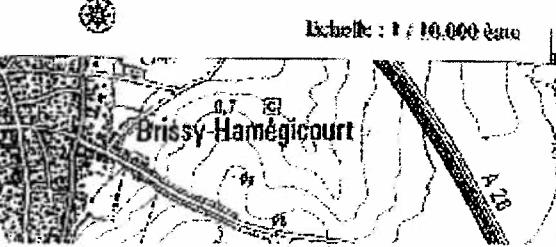
**PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES D'INONDATION
DE L'OISE MEDIANE**

Commune de MOY-DE-L'AISNE

LEGENDE



Echelle : 1 / 10,000 ème



LE RISQUE COULEES DE BOUE

Une **coulée de boue** est le déplacement généralement brutal d'un couche superficielle de terre à la suite d'orages ou d'averses violentes.

Des travaux importants ont été réalisés dans la commune: entretien régulier des bassins de décantation chemin du cimetière et route d'Alaincourt.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?

AVANT	PENDANT	APRES
Informez vous sur les risques et les mesures de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none">▪ Evacuez les lieux, ne revenez pas sur vos pas▪ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé	<ul style="list-style-type: none">▪ Evaluer les dégâts et les dangers▪ Informez les autorités▪ Mettez vous à la disposition des secours



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le **risque transport de matières dangereuses** est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire de matières dangereuses.

La commune est exposé au risque transport de matières dangereuses par route de par la proximité de l'autoroute A26.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion, contact.

MESURES DE PREVENTION GENERALES

- constructions et dispositifs de sécurité pour les remorques et citerne
- itinéraires obligatoires
- qualification des chauffeurs routiers
- signalétique sur les citerne avec le nom du produit et le type de risque induit (toxique, explosif, inflammable)
- règles de circulation

MESURES PRISES PAR LE DEPARTEMENT

- plan de secours spécialisé transports de matières dangereuses
- itinéraires de contournement des zones habitées
- contrôles effectués par les services de police

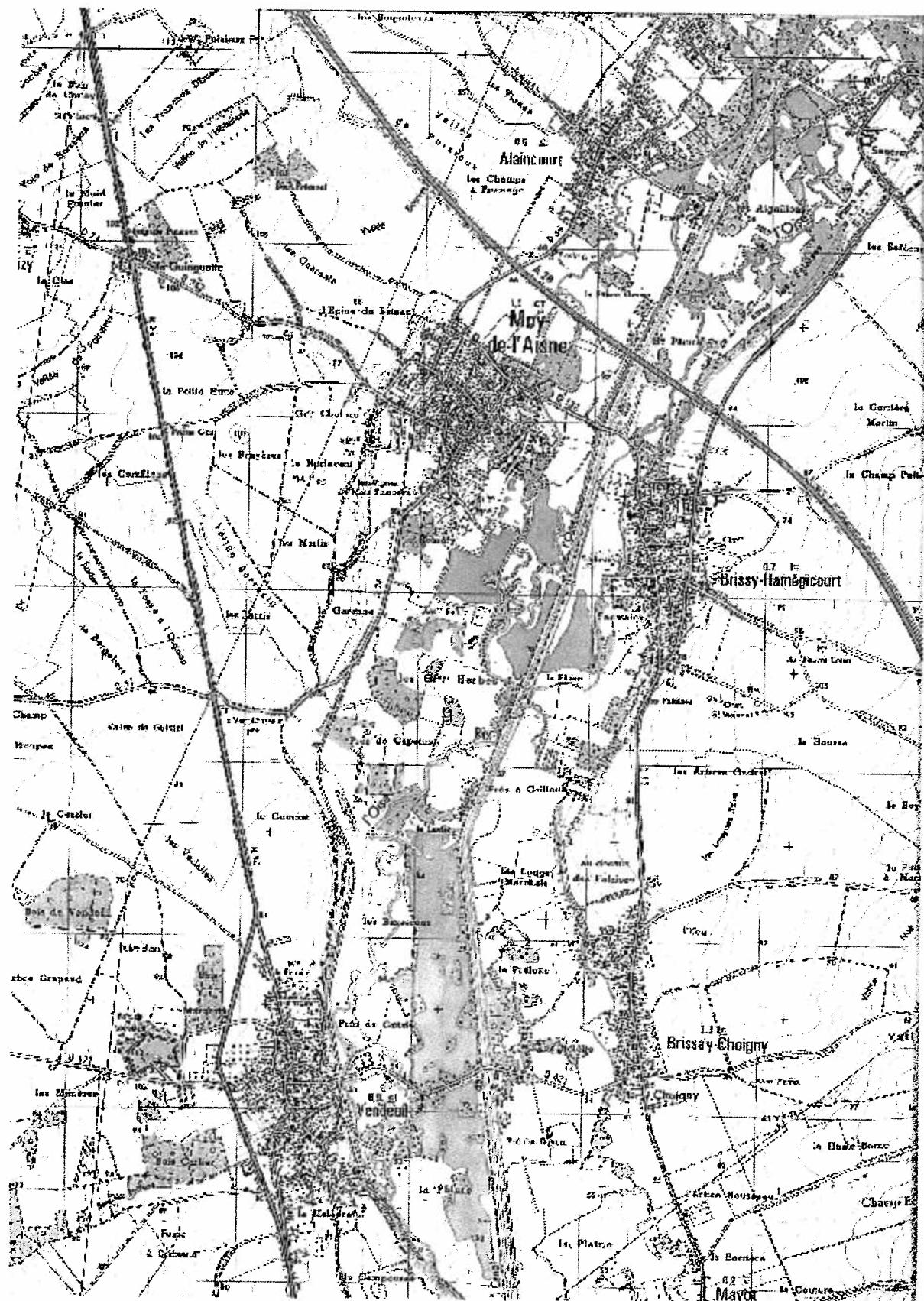
MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

En cas d'alerte, le collège et l'école primaire sont informés directement par téléphone, le reste de la population par voiture équipée d'un haut-parleur.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION?

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">▪ Connaître les risques▪ Connaître les consignes de confinement c'est à dire boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation ou la climatisation▪ Dès l'alerte, confinez vous et écoutez la radio France Bleu Picardie 100.2 FM	<p><u>Si vous êtes témoin de l'accident:</u> donner l'alerte (sapeurs-pompiers: 18; police ou gendarmerie:17) en précisant si possible le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code danger, nature du sinistre</p> <p><u>S'il y a des victimes:</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie▪ S'éloigner <p><u>Si un nuage toxique approche:</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Fuir selon un axe perpendiculaire au vent▪ Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer <p><u>Au signal d'alerte:</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Se confiner: boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) et arrêter la ventilation et la climatisation▪ S'éloigner des portes et fenêtres▪ Ne pas fumer▪ Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille(ils sont eux aussi protégés)▪ Ne pas téléphoner▪ Ecoutez France Bleu Picardie 100.2 FM▪ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation	<p>Si vous êtes confiné ou à la fin de l'alerte, aérer le local où vous vous trouviez.</p>

Localisation des infrastructures routières



MEMENTO

Mairie	03.23.07.79.95
C.C.V.O	03.23.66.73.17
Préfecture	03.23.21.82.82
Sous-préfecture	03.23.06.61.11
Gendarmerie	03.23.07.54.17
Sapeurs-pompiers	18
Police ou gendarmerie nationale	17
S.A.M.U	15
EDF (sécurité dépannage)	0.810.433.121
GDF (sécurité dépannage)	0.810.33.32.02
D.D.E	03.23.65.56.65